

Recours d'urgence pour l'accès à l'eau : Mayotte a soif et l'État regarde ailleurs.



Communiqué de presse des associations Notre Affaire à Tous et Mayotte a soif
Mamoudzou, 16 novembre 2023

Les habitantes et habitants de Mayotte affrontent actuellement un pic dans la crise qui les prive d'eau potable depuis des mois. Via un référé liberté, les associations Notre Affaire à Tous et Mayotte a soif ainsi que 15 victimes requérantes demandent au tribunal administratif de Paris de reconnaître l'impact de la crise sur les droits fondamentaux et la réponse insuffisante de l'État. Pour elles, la situation à Mayotte est le résultat de plusieurs années d'un désengagement de l'État sur ces questions et d'une inadaptation discriminatoire des politiques publiques déployées. Les associations espèrent que ce référé permettra d'ordonner en urgence à l'Etat de prendre des mesures de sortie de crise équitables, à la hauteur du drame sanitaire et humain qui se déroule sur l'île, et durablement adaptées aux problématiques propres à ce territoire français ultramarin.

Depuis plus de sept mois, la crise de l'eau, qui s'aggrave progressivement depuis 2016, s'est intensifiée à Mayotte. Les Mahorais·e·s vivent désormais au rythme des coupures d'eau de plus de 48h et ne reçoivent souvent qu'une eau brune et odorante, [déjà signalée impropre à la consommation à certains endroits par l'ARS](#), lorsque les robinets coulent à nouveau. **Les conséquences sanitaires sont manifestes, selon Santé Publique France** : épidémie de gastro-entérite, mais aussi risques d'épidémies de choléra, d'hépatite A, de fièvre typhoïde et de poliomyélite. L'agence nationale de santé publique évoque ainsi une « *menace sanitaire importante* », dans un contexte où l'hôpital de Mayotte manque déjà de soignant.e.s.

Par ailleurs, cette crise n'est pas seulement sanitaire. Plusieurs écoles et lycées ont été fermés faute d'eau potable pour les élèves et enseignant·e·s, et les tensions sociales ont repris autour du partage de cette ressource vitale dans le département le plus pauvre de France. Pour Racha Mousdikoudine, présidente de l'association Mayotte a soif, « **les Mahorais vivent en situation de crise humanitaire ignorée, loin des standards d'un département français, et il est pourtant attendu d'elles et eux de continuer à remplir leurs obligations professionnelles, citoyennes et personnelles comme si de rien n'était, avec des répercussions sur leur dignité inimaginables pour toute personne qui ne le vit pas** ».

Mayotte a soif, et l'État regarde ailleurs. Pire, [il laisse la situation s'empirer depuis des années](#). En se retirant progressivement de la gestion de l'eau sans tenir compte des



particularités mahoraises, il a transféré des responsabilités et compétences de ce service public aux collectivités territoriales, au syndicat de la Mahoraise des Eaux (SMAE) qui fait l'objet de suspicions de corruption et de favoritisme depuis des années, et à l'entreprise Vinci dont des irrégularités sur leurs activités de travaux ont entraîné la suspension du versement des fonds européens entre fin 2020 et mars 2023. Force est de constater que l'État n'assure plus son rôle de pilote du bon fonctionnement de ce service public depuis des années. Même dans la crise actuelle, vouée à s'aggraver du fait des effets du dérèglement climatique, sa réponse ne suffit pas à protéger l'intégrité physique et psychologique de la population : 34 000 000 de litres par jour vont manquer à l'appel.

Pourtant, l'eau n'est pas qu'un service public relevant de telle ou telle compétence administrative : c'est un droit fondamental, reconnu en droit international comme en droit français. Ce droit semble rester théorique à Mayotte, comme dans d'autres territoires d'Outre-Mer, faute d'une véritable volonté politique et d'instruments adaptés pour garantir sa mise en œuvre. **Cette situation est révélatrice d'une attitude discriminatoire de l'État Français envers ces territoires** : jamais on ne pourrait imaginer en France hexagonale qu'un département puisse connaître une telle pénurie d'eau sans que l'État n'en fasse une priorité absolue.

Via ce référé-liberté, Notre Affaire à Tous et Mayotte a soif demandent notamment de :

- 1- Faire reconnaître l'impact de la crise sur les droits fondamentaux des Mahorais·e·s ;
- 2- Imposer à l'État et à ses services le déclenchement du plan d'urgence normalement prévu pour répondre à la crise : le [plan ORSEC eau potable](#) ;
- 3- Rétablir au plus vite la fourniture d'eau potable pour tou·te·s, en qualité et quantité suffisante, en priorité au sein des établissements scolaires et de santé ;
- 4- Savoir comment l'État compte gérer la crise sanitaire imminente déclenchée par la crise de l'eau actuelle, en commençant par établir un diagnostic des impacts sanitaires de la crise.

Pour plus d'informations : [voir notre dossier presse](#).

Contacts presse :

Emma Feyeux, Notre Affaire à Tous
emma.feyeux@notreaffaireatous.org - +33 7 82 62 14 19

Racha Mousdikoudine, Mayotte a soif
contact@mayotteasoif.fr - +262 693 32 64 02

Pour les questions juridiques : Me Hilème Kombila
hilemekombila@blcavocats.com - +33 6 63 93 36 64

